

Le Parc National des Calanques

Le décret du 18 avril 2012 a classé le Parc National des Calanques, premier parc national en Europe à la fois terrestre, marin, insulaire et périurbain. Entre Marseille et La Ciotat, ce site est composé de 5000 hectares de paysages majestueux et 20 km de côtes.

Ce parc se compose de différents espaces :

- Le cœur du Parc est la partie la plus protégée. Il est à la fois terrestre et marin, composante qui couvre 90% du cœur total. Il bénéficie d'une protection renforcée.



- L'aire d'adhésion à terre constitue le territoire en solidarité écologique avec le cœur, sur lequel les communes s'engagent volontairement pour favoriser son développement durable, avec l'appui du Parc national. Dans le Parc national des Calanques, les communes de Marseille, Cassis et La Penne-sur-Huveaune ont fait le choix d'adhérer à ce périmètre. Elles constituent ainsi le périmètre de l'aire d'adhésion du Parc national. La commune de Carnoux est située hors du Parc.

- En mer, l'aire maritime adjacente exprime également des orientations de développement durable, à la différence près que les communes n'ont pas à y adhérer.

Les missions du Parc : préserver, accueillir et transmettre

La charte du parc national constitue un projet de territoire qui vise à :

- protéger les patrimoines naturel, paysager et culturel ;

- préserver le caractère des lieux, notamment leur tranquillité, au bénéfice de la faune mais aussi des habitants, des usagers et des visiteurs ;

- contribuer à la connaissance, pour répondre aux grands enjeux méditerranéens (terrestres et marins dans un contexte périurbain) ;

- accueillir les publics et transmettre la connaissance sur les richesses et les fragilités des

patrimoines terrestres et marins contrôler les activités et faire respecter la réglementation ;

- concourir au développement durable et au rayonnement du territoire.

L'atteinte de ces objectifs repose avant tout sur des mesures comme l'aménagement, l'entretien des milieux, une réglementation spéciale qui encadre les usages, ou encore la sensibilisation des visiteurs.

M.M.

Petit retour en arrière...

En 2011, le futur Parc National des Calanques suscitait une forte opposition, venant de toute part et non dénuée d'arrière-pensées : les élus craignent pour leurs prérogatives en matière d'urbanisme, les chasseurs et les pêcheurs redoutent des surcroûts d'encadrement de leurs activités, les propriétaires de terrains et de cabanons ayant peur de ne plus être maîtres chez eux, enfin les adeptes des sports nature (randonnée, plongée ou escalade) appréhendant des restrictions sur l'accès à certains sites.

Protéger la formidable biodiversité que recèle encore le massif des calanques et favoriser sa mise en valeur constituait certes des motifs

louables, mais une telle préservation s'accompagnait de contraintes difficiles à faire accepter. A cela s'ajoutait l'opposition d'écologistes qui dénonçaient des points noirs qui devaient être préalablement réglés : les rejets des eaux usées traitées à Cortiou ou des boues rouges à Cassis. A l'époque, le GIP (groupement d'intérêt public) des Calanques, en charge du dossier, avait été conduit à diffuser un document pour contrer les dix principales contre-vérités qui circulaient et tendaient à discréditer le projet. Malgré ces blocages, et après de nombreuses concertations, un pré-projet de charte avait été rédigé et présenté en juin 2010 après un avis favorable du conseil scientifique et pédagogique du GIP des Calanques.

M.M. & M.V.

Le blog du Cercle fête ses 15 ans !

Lors de sa création en 2001, le Cercle progressiste carnussien s'était fixé comme objectifs de favoriser l'information et les rencontres entre citoyens, de créer des lieux permanents de débats relatifs à l'évolution de la société, tant sur les aspects sociaux, culturels, éducatifs, économiques que sur les grands enjeux planétaires, et de contribuer à développer la démocratie participative. Des objectifs qui supposent de se donner le moyen d'échanger de manière ouverte via différents outils : débats, conférences, mais aussi journal distribué dans les boîtes aux lettres, et, forcément, outils numériques de communication.

C'est ainsi qu'il avait été proposé fin 2008, de créer un blog collectif, alimenté par les contributions des membres, chacun y faisant part de son analyse d'un point d'actualité, d'une question de société ou de tout autre sujet qui lui paraît intéressant à partager. Le blog en question a été ouvert au public début 2009, sous l'adresse :

<https://carnouxprogres.wordpress.com>

C'était il y a 15 ans et le blog est toujours aussi actif ! On y dénombre plus de 2000 articles publiés à ce jour, y compris les échos de conférences du Cercle et les comptes-rendus de lecture de *Katulu* ? Ce sont à ce jour pas moins de 27 auteurs qui y ont contribué, plus ou moins régulièrement, avec un flux alimenté principalement par les deux webmasters qui se sont succédés. Un nouvel article y est publié en moyenne tous les 2 à 3 jours, sur des sujets très variés, d'intérêt local ou international, qui ont fait l'objet de plus de 3000 commentaires, avec un peu plus de 2000 visiteurs par mois en moyenne, ce qui montre que cet outil participe activement au débat citoyen que vise le Cercle.

Alors n'hésitez pas à consulter ce blog, à commenter les articles et, pourquoi pas, à nous rejoindre pour participer vous aussi à ce forum citoyen ouvert !

M. Vincent

Visitez
notre
blog



Rejoignez-nous !

Cercle
Progressiste
Carnussien

24 rue Joliot-Curie 13470 - Carnoux-en-P^{co}

Blog :
<https://carnouxprogres.wordpress.com>

Soutenez notre association, notre journal, nos conférences, nos actions !
Adhésion : 25 € /an

Contactez-nous :
CPC.Carnoux@gmail.com

N° ISSN 2263-648X
Directeur de la publication : Michel Motré
Imprimerie : Saxoprint

CPC

LE JOURNAL DU

Pour changer le monde, il faut le penser autrement

N° 47 - Mars - Avril 2024

Même si l'hiver fut anormalement doux, n'en déplaie aux sceptiques qui refusent d'admettre que le réchauffement climatique est bien réel, l'actualité au plan international est marquée par le développement de nuages sombres et menaçants (guerres en Ukraine et au Proche-Orient, attaques des transports maritimes en mer Rouge ...) et au plan national par une roue de mesures économiques et la fébrilité de catégories sociales et professionnelles en souffrance, notamment les agriculteurs.

Les récentes annonces de coupes budgétaires s'élèvent à plus de 10 milliards d'euros et s'ajoutent aux 16 milliards d'économies prévues dans le budget à l'automne dernier. Ces mesures amputent plusieurs enveloppes parmi lesquelles, celles du Travail et de l'Emploi, mais aussi celles de l'Enseignement et de la Recherche dont on sait combien ce secteur est essentiel à la réindustrialisation du pays, et enfin celle de *MaPrimeRénov'* (3 milliards) qui concerne les travaux destinés à améliorer l'habitat afin de diminuer les dépenses énergétiques des habitants. Avec le gel du fonds vert, c'est encore un pan du dispositif de lutte contre le changement climatique qui est reporté alors que la planète se réchauffe !

Qu'en est-il alors de la priorité écologique pour le second septennat ? Peu d'actions au regard du besoin de satisfaire les agences internationales de notation en donnant des gages d'orthodoxie budgétaire.

Dans le même ordre d'idées, le rapport de l'économiste Jean Pisani-Ferry remis au président de la République en mai 2023 prévoyait notamment la création d'une taxe verte. Il est bloqué au nom du dogme de la fiscalité limitée. Pendant ce temps, la bourse de Paris affiche des scores très élevés et les dividendes sont toujours moins taxés que les salaires !

Comme l'écrit le *rôleur* dans son dernier billet en page 2, alors que les plus modestes peinent à boucler les fins de mois et qu'il n'y a jamais eu autant de personnes qui survivent grâce à l'assistance des associations caritatives, les nantis sont préservés au motif qu'ils contribuent au développement économique du pays !

Ce journal constitue aussi un espace de culture. Dans ce numéro nous abordons le thème du *Parc National des Calanques* qui va fêter ses 10 ans, revenons sur notre conférence sur *le logement* et vous proposons de vous évader par la lecture avec les articles rédigés par les lectrices de *Katulu* ?



Le parc national des calanques victime de son succès

Depuis 2012, année de classement du massif des calanques de Marseille à La Ciotat et de l'aire maritime adjacente en parc national, leur fréquentation a triplé sur 10 années. Cet engouement et la surfréquentation qui en découle n'est pas sans conséquence sur cet écosystème fragile.

A titre d'exemple de l'ampleur du phénomène, on peut citer le nombre évocateur de 1200 correspondant aux personnes agglutinées en été sur la petite plage de la magnifique calanque d'En Vau ou ce chiffre de 5 bateaux passant à la minute au niveau de *Cap Croisette* !



Calanque d'En vau en été

© Z. Bruyas PNC

Cette surfréquentation crée des phénomènes de piétinement de milieux naturels fragiles et d'érosion, les ancres des navires détruisent les herbiers de posidonie, sans parler des déchets laissés par les visiteurs ou de la dégradation de la qualité des eaux. Paradoxalement, en voulant protéger l'espace naturel du massif des calanques, le classement en "Parc National" l'a exposé davantage, entraînant un afflux de visiteurs.

Cette situation étant devenue insupportable tant vis-à-vis de l'impact sur la nature que pour les visiteurs eux-mêmes, le jeune parc national a décidé d'engager des actions afin de réduire le nombre de visiteurs.

En parallèle d'une limitation drastique des accès par la terre et par la mer, une stratégie originale de "démarketing" a été mise en place. Il s'agit de proposer aux potentiels visiteurs via le site internet de l'institution, à la rubrique "plages et baignade", des clichés de plages bondées, accompagnés de messages volontairement rebutants (et pourtant essentiels à savoir avant de visiter les calanques : "eau froide", "accès difficile", "plages prise d'assaut en période estivale").

De plus, depuis la saison estivale 2022, le conseil d'administration du parc applique une mesure de contingentement pour l'accès à la calanque de *Sugiton* afin de protéger cette calanque particulièrement vulnérable. Le nombre de personnes présentes simultanément sur les espaces terrestres balnéaires du site est plafonné à un seuil fonction notamment de la surface balnéaire ouverte aux visiteurs.

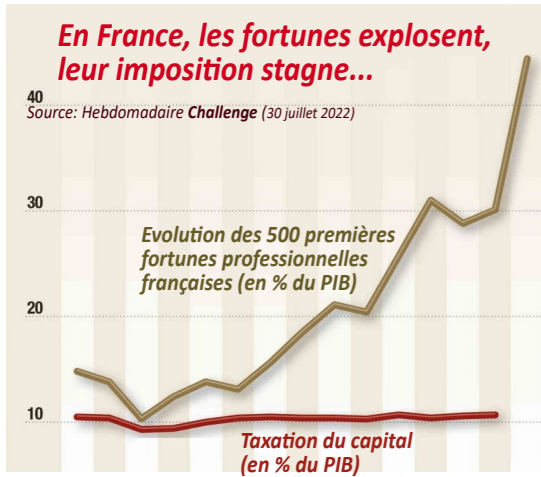
Les visiteurs pénétrant, circulant ou stationnant dans la zone doivent être porteurs d'un permis de visite nominatif, valide pour le jour et la plage horaire considérée, à présenter en cas de contrôle. L'obtention des permis se fait via un système de réservation ouvert au moins quatre semaines avant le jour de la visite, garantissant une équité d'accès pour tous les publics. Le permis de visite est actuellement gratuit.

Outre la situation particulièrement sensible de la calanque de *Sugiton* qui est maintenant gérée, le problème de surfréquentation se pose également pour Port Pin et En Vau voire également pour des calanques proche de Marseille comme *Marseilleveyre*. Est-ce que les restrictions d'accès aux véhicules motorisés (comme la fermeture définitive des routes d'accès au parking de la *Gardirole* ou à *Cap Croisette*) seront suffisamment dissuasives ou sera-t-il nécessaire d'étendre l'application des permis de visite ?

Ph.G.

Voir notre dossier et l'annonce de notre prochaine conférence page 4

Urgence : mettre à contribution l'extrême richesse ...



“Stratosphérique. Le poids des 500 premières fortunes professionnelles françaises a explosé. Il représentait, en 2022, 44% du PIB, soit 3 fois plus qu'en 2007...” (Challenges)

De la Macronie à la Droite, de la Droite au Rassemblement National, c'est la même rengaine, à chaque crise sociale ouverte : “il faut diminuer les impôts ; il faut diminuer les taxes ; il faut diminuer les charges”.

Et tous nos chers compatriotes (je parle des plus pauvres, les millions de petits retraités, salariés, paysans et artisans) qui espèrent, de bonne foi, gagner un peu de pouvoir d'achat en reprenant à leur compte cette rengaine de riches s'aperçoivent-ils qu'ils se tirent une balle dans le pied ?

Moins d'impôts, c'est moins d'écoles, d'hôpitaux, de policiers dans nos rues, d'enseignants devant nos enfants. Moins de taxes, c'est l'appauvrissement de l'État. Moins de charges sociales, c'est moins de retraite, moins de sécurité sociale. Moins d'impôts, moins de taxes, moins de charges, c'est une attaque en règle contre les plus pauvres et les classes moyennes. Les autres, eux, peuvent se payer des retraites complémentaires, des écoles privées à 3000 euros par mois, des soins médicaux non remboursés.

Pourtant, une majorité existe en Europe pour instaurer une taxe européenne sur les transactions financières de 0,1 %. Mais le désaccord d'un pays bloque sa mise en œuvre : celui de la France !

“Quand allez-vous taxer l'extrême richesse” ? Cette question n'est pas extraite d'un tract gauchiste mais d'une lettre signée par près de 260 millionnaires et milliardaires de 17 pays adressée aux dirigeants politiques participant au forum économique mondial de Davos en janvier dernier. Ces millionnaires seraient-ils les seuls lucides face à ces niveaux d'inégalité exorbitants jamais atteints qui pourraient voir s'effondrer nos systèmes démocratiques ?

Notons au passage que les milliardaires français ne se mouillent guère (4 sur 260). Sans doute est-il plus urgent pour eux de changer de yacht ou de jet privé plutôt que de participer solidairement au sauvetage de notre planète et de nos services publics !

Alors, OUI, il faut augmenter certains impôts ! Que les macronistes, la droite et l'extrême droite reviennent enfin leur copie.

Les millionnaires et les milliardaires peuvent et doivent payer !

A.B.

Peut on encore se loger ?

Conférence

L'assistance était nombreuse dans la salle du clos Blancheton le 22 janvier 2024 pour suivre la conférence organisée par le **Cercle Progressiste Carnussien**. **Francis Vernède** et **Aude Lévêque** de

la Fondation Abbé Pierre PACA et **Marc Vincent** directeur du pôle de lutte contre l'habitat indigne à Marseille, sont intervenus sur ce sujet crucial qu'est l'accès au logement sachant que l'accès au logement social comme à celui du parc privé sont problématiques tant au niveau national que local.

Nos conférenciers ont exposé, chiffres à l'appui, les carences dans ce domaine dues principalement :

- à la baisse de l'effort public dans le financement du logement social ;
- aux conditions d'accès au crédit trop limitées pour les ménages modestes voulant accéder à la propriété ;
- au non respect de la loi DALO (dite "droit au logement").

Dans la région PACA, le parc des logements sociaux n'a pu satisfaire que 23500 demandes sur les 200000 enregistrées. A Carnoux, malgré des efforts pour respecter les objectifs de la loi SRU ("Solidarité et Renouvellement Urbain" de 2000), ceux ci ne sont pas atteints, peu de logements sont libérés au regard des demandes qui sont faites, phénomène amplifié par l'augmentation des offres de meublés de tourisme. Dans de nombreuses villes la qualité du bâti est problématique : ce sont des logements qualifiés d'*indignes*, souvent des passoires thermiques, obligeant à trouver des solutions de relogement toujours plus complexes.

A cela s'ajoutent une forte baisse des transactions immobilières et une véritable crise de la construction qui s'explique notamment par les difficultés d'accès au crédit immobilier, les prix excessifs du foncier et le renchérissement des coûts de la construction.

Pour nos conférenciers il est possible de trouver des solutions à condition qu'une concertation s'instaure entre l'État, les régions, les collectivités locales, les communes et leurs habitants.

Le public, qui comptait le maire et plusieurs élus municipaux, a pu ensuite dialoguer avec nos conférenciers avant de partager l'apéritif traditionnel offert par le cercle.

Ch.M.



Conférence du 22 janvier à Carnoux

Photo CPC

Pendant ce temps là, dans la métropole...

Un tiers des communes de la Métropole marseillaise sont dans l'illégalité, et ce, depuis des années. Un record en France !

40 maires des Bouches-du-Rhône, viennent pourtant d'adresser fin février un courrier au nouveau ministre du Logement, pilonnant en règle la loi SRU et exigeant de ne pas la respecter.

Entraînés par le maire de Mimet, commune dont le taux de HLM plafonne depuis des années à 4% et qui n'a réalisé entre 2020 et 2022 aucun des 180 logements demandés, les 40 maires ont reçu le soutien immédiat de Martine Vassal qui a, de surcroît, favorisé l'adoption le 22 février d'une motion de soutien par la Métropole !

Francis Vernède, notre conférencier de la Fondation Abbé Pierre, réagissait sur France 3 : *"Les grands absents de cette lettre, ce sont les personnes qui ont besoin des logements sociaux, qui vivent entassées dans des appartements trop chers, trop petits, voire insalubres."* Aucune de ces personnes dans le besoin n'est effectivement élue au conseil métropolitain...

Si la motion métropolitaine a reçu un soutien appuyé de la majorité politique de Mme Vassal, le maire de Carnoux, où le taux de logements sociaux est de 16%, n'était pas signataire de la lettre de ses 40 collègues récalcitrants et, pour certains, multirécidivistes. Nous nous en félicitons.

JBX

Le coin lecture de Katulu ?

Triste tigre de Neige Sinno



Le sujet : son viol par son beau-père. Les faits datent des années 1986 à 1991, entre ses 7 ans ou 9 ans jusqu'à ses 14 ans, selon la plainte déposée en justice.

Neige Sinno évoque ici un viol reconnu par la justice et par le coupable lui-même et qui a abouti à une peine de 9 années de prison. Ce qui est un verdict exceptionnel.

Triste tigre bénéficie d'une large couverture médiatique en cette rentrée littéraire.

Le succès est mérité. Le parti pris d'un style original explique son succès.

Comme beaucoup d'autres récits de ce genre il s'appuie sur l'outil autobiographique

mais sans suivre une ligne linéaire ou chronologique. L'auteur illustre son propos de références littéraires nombreuses.

Les faits sont exposés, revisités selon l'éclairage de plusieurs regards, de différentes époques dans un style humble et émouvant. Reflet d'une obsession, d'un questionnement douloureux et inassouvi.

Neige Sinno ne raconte pas volontiers le déroulement sordide du viol, malgré un style cru, le ton reste pudique, honteux.

Elle pose évidemment le problème du consentement. Ce moment d'*"extrême violence sans violence"*, les zones grises, les franges d'incertitude. Il reste toujours l'humiliation. Les conséquences du viol sont l'ébranlement systématique des fondements de l'être, conduisant au suicide parfois, au développement possible de maladies futures. Ainsi ses kystes et son cancer des ovaires sont *"sa poche de larmes"*. Elle constate *"même si on s'en sort, on ne s'en sort pas vraiment"*.

Dans ses rapports avec la société elle énonce *"La parole fait la réputation, la dénonciation l'opprobre"*. Elle ajoute *"Il faut être prêt à perdre beaucoup de choses quand on décide de parler"*. Dans son cas son approche de la littérature ne l'a pas sauvée.

Ce livre témoin de ce Tigre sorti de sa cage, ce livre qui manie l'introspection, le réquisitoire, le démonstratif, le didactique, le journalistique, la poésie, ce livre nous entraîne dans des mondes irréconciliables, inconciliables. Sauvage ou lisse en apparence l'auteur tisse avec nous lecteurs, des liens invisibles. Des liens avec nos fantômes, ou des frères de croisade et nous enjoint de *"trébucher mais ne pas tomber"*.

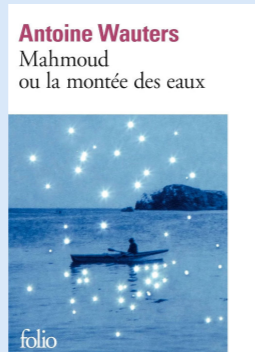
Nicole

Le groupe de lecture *Katulu ?* est un lieu d'échanges et de partage de lectures. *Katulu ?* invite des auteur(e)s et se saisit aussi de thèmes (art, biographies, etc.).

contact : katulu.cpc@gmail.com

Pour la sixième année, *Katulu ?* et le *Cercle Progressiste* ont organisé une séance publique autour de 5 romans dans le cadre du *Téléthon 2023* à Carnoux. Un stand de vente de livres d'occasion, venant de dons de Carnussiens, a également été tenu à la salle du Mont Fleury.

Mahmoud ou la montée des eaux de Antoine Wauters



Le livre est un roman sous forme d'un long poème en vers libres et en prose.

Pour comprendre la situation catastrophique de la Syrie en 2017, six ans après l'espoir de liberté qu'avaient éveillé les printemps arabes, l'auteur entreprend des recherches qui se sont concentrées sur le barrage de Tabqa construit de 1968 à 1973, au nord-est de la Syrie. Le lac artificiel d'Assad, né de cette édification a englouti des villages définitivement rayés de la carte et de la réalité présente, effaçant toute trace du passé de plusieurs dizaines de milliers d'habitants, déplacés.

Lors de la vision du film "Déluge au pays du Baas", l'auteur est touché par une scène où un vieil homme, sur une barque, raconte comment la création du lac a noyé sa vie. Cette figure magnifique et poétique a donné à l'auteur l'idée du personnage de *Mahmoud*.

Les mots simples, quotidiens, de ce vieil homme seul, brisé, racontent autrement que les médias, la réalité de l'histoire de la Syrie, avec empathie et humanité. Loin des informations froides, des faits bruts et des chiffres, il nous transporte au plus près des hommes et des femmes subissant les violences extrêmes de la police et des militaires pour réprimer la révolution qui deviendra une guerre civile.

En effet, au fil de ses trente ans d'exercice, le régime de Hafez, qui exerce un contrôle permanent sur tous les secteurs d'activité et la société civile, n'a cessé de se durcir. L'espoir né dans la population d'une Syrie moderne, se transforme en déception, peur et frustration. Dix ans plus tard lorsque le "printemps arabe" se répand, les jeunes du pays réclament le départ immédiat de ce clone "en pire" du père-fondateur.

Puis les hommes de Daesh se sont installés au barrage menaçant de le faire sauter pour engloutir les trois millions de personnes vivant dans la région. Les violents et les têtes coupées entretiennent la terreur. Les civils qui n'ont pas fui meurent, de faim, de soif, sous les bombes, du bras des soldats de la police gouvernementale ou du sabre des djihadistes de l'État Islamique.

Pour dire son histoire, Mahmoud, depuis son embarcation plonge dans les eaux du lac qui deviennent les eaux de sa mémoire, celles du souvenir. Souffrance dans sa vie personnelle, sentiments de déception, de trahison s'entremêlent. Seule l'écriture parviendra à le sortir du désespoir.

Dans ce temps suspendu, la douleur momentanément apaisée par ces retrouvailles subaquatiques, il pourra dérouler avec lenteur sa vie passée pour y retrouver les souvenirs heureux avec ceux qui ont compté pour lui. Le récit du poète, désormais seul, vieux et malade, prend alors des accents d'épopée tragique.

Le destin de Mahmoud a épousé l'histoire de son peuple.

Antoinette

Carrière Borie

Les camions indésirables à Carnoux !

Comme bien des villes traversées par une route départementale très fréquentée, Carnoux souffre d'une circulation automobile excessive. Ce sont en moyenne 20 000 véhicules qui empruntent chaque jour la RD41E qui traverse de part en part notre agglomération, dont au moins 450 camions, générant de multiples nuisances dans une zone densément urbanisée où les camions frôlent les maisons d'habitation, souvent à vive allure, empiètent sur la piste cyclable et détériorent au passage les bordures de trottoirs et de ronds-points.

Cette circulation est source de nuisance sonore, de pollution avec des émissions de gaz d'échappement et de particules fines particulièrement nocives, y compris dans la cour de l'école qui donne directement sur le mail. C'est aussi une source trop fréquente d'accidents, en particulier pour les cyclistes mais aussi au droit des intersections avec les rues transversales qui débouchent directement sur la départementale.

La situation est connue de longue date et Carnoux fait partie de ces points noirs du département où certains alertent depuis des années sur cette situation fortement accidentogène et qui contribue à mettre en danger la santé même des habitants exposés.

Il a fallu pourtant le projet de remblaiement de la carrière Borie, initié par le maire d'Aubagne, avec sa noria annoncée de camions lourdement chargés, pour que la municipalité prenne enfin le

taureau par les cornes. Il faut dire que depuis cet été et avant même que ce projet ne soit officiellement déposé, les riverains du mail font face à un ballet incessant de camions de chantier, qui viennent s'ajouter au trafic local habituel. Les travaux de terrassement en cours dans la zone des Paluds, mais aussi ceux lancés par la commune elle-même, entre la pelouse du stade de football et les fondations de la nouvelle école maternelle, ont largement contribué à cet afflux soudain de poids lourds.

Au vu de l'exaspération des riverains, le Maire de Carnoux n'a donc eu d'autre choix que de prendre finalement un arrêté municipal, signé en date du 13 décembre 2023, qui interdit depuis le 1^{er} janvier 2024 la circulation des poids-lourds de plus de 18 tonnes dans la traversée de la commune. Une interdiction qui bien sûr ne s'applique pas à ceux qui assurent une desserte locale (il ne s'agit quand même pas de gêner les chantiers en cours), des transports en commun, des véhicules de secours ou des convois militaires...

Beaucoup ont d'ailleurs interprété cette décision du Maire de Carnoux, annoncée à l'occasion des vœux à la population, comme une arme dirigée principalement contre le projet de remblaiement de la carrière Borie, ce qui est de fait assez vraisemblable. Soyons néanmoins sincères et reconnaissons à Jean-Pierre Giorgi d'avoir, via cet arrêté, pris une décision courageuse et qui s'imposait au vu de la situation. L'honnêteté intellectuelle nécessitait de le souligner et voilà donc qui est fait !

M. Vincent

